

Honoraires TRANSACTION

Locaux à usage d'habitation / Locaux à usage commercial ou industriel
Terrain à bâtir / Vente de fonds de commerce

Prix de vente	Honoraires Maximum TTC * Mandat de vente à la charge du vendeur - Règle principale de l'agence -
Inférieur à 190 000 €	Forfait 10 000 € *
De 190 001 à 290 000 €	5 % *
De 290 001 à 645 000 €	4 % *
De 645 001 à 990 000 €	3,5 % *
Supérieur à 990 001 €	3 % *

TERRAIN À BATIR	6 % *
-----------------	-------

Prix de vente	Honoraires Maximum TTC * Mandat de vente à la charge de l'acquéreur Mandat de recherche à la charge de l'acquéreur
Inférieur à 190 000 €	Forfait 10 000 € *
De 190 001 à 290 000 €	5 % *
De 290 001 à 645 000 €	4 % *
De 645 001 à 990 000 €	3,5 % *
Supérieur à 990 001 €	3 % *

TERRAIN À BATIR	6 % *
-----------------	-------

* Les honoraires, exprimés en montant toutes taxes comprises (TTC), incluant une taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au taux en vigueur de 20 %, sont calculés sur le montant total de la transaction effectivement réalisée.

Il est précisé que le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs maximums pratiqués en application de l'arrêté du 26 janvier 2022, modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

* Tranches non cumulatives, forfait ou % du prix de vente

Honoraires au 10 Avril 2026